

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 11 Juillet 2017

Délibération n°50- 2017 relative à la suppression du SEPAD

Selon le principe du parallélisme des formes, le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la suppression du SEPAD.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	19
Membres en exercice	36	Membres représentés	10
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	10		

Décompte des suffrages

Votants	29	Pour	25	Contre	0	Abstentions	4
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée



Visa du Président
Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 21-07-2017

Document mis en ligne le : 21-07-2017